

SYNDICAT MIXTE DU LITTORAL LANDAIS



N° 12

Objet : Demande de subventions – contrats Natura 2000

Le 2 février 2024,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Mimizan, Salle Maurice Martin sous la présidence de Mme Sandra TOLLIS, Présidente du Syndicat Mixte

Etaient présents :

Représentant le Département des Landes :

- Mme Sandra TOLLIS
- M. Jean-Luc DELPUECH
- M. Cyril GAYSSOT
- M. Damien DELAVOIE

Représentant les communes du Littoral :

- M. Patrick FRAGNEAU (Commune de Gastes)
- Mme Nadine DURU (Commune d'Ondres)
- M. Gérard BERNARD (Commune de Seignosse)
- M. Michel VILLEGER (Commune de Soorts-Hossegor)
- M. Daniel PUJOS (Commune de Mimizan)
- Mme Monique LAGOUEYTE (Commune de Saint-Julien-en-Born)
- M. Philippe TARSOL (Commune de Vielle-Saint-Girons)

Représentant la Communauté de communes Côte Landes Nature :

- Mme Monique LAGOUEYTE

Avaient donné procuration :

- Mme Eva BELIN à M. Damien DELAVOIE
- M. Marc MABILLET à Mme Nadine DURU
- M. Gilles DUCOUT à Mme Monique LAGOUEYTE
- Mme Sophie WEBER à M. Daniel PUJOS

Etaient excusés :

- M. Xavier FORTINON
- Mme Muriel LAGORCE
- M. Ghislain COLMAGRO (Commune de Biscarrosse)
- Mme Françoise AGIER (Commune de Capbreton)
- Mme Véronique BREVET (Commune de Labenne)
- M. Christian BOIREAU (Commune de Messanges)
- M. François GUILLAMET (Commune de Moliets-et-Maâ)
- M. Bernard COMET (Commune de Sainte Eulalie en Born)
- Mme Frédérique CHARPENEL (Commune de Soustons)
- M. Thomas ESPIL (Commune de Vieux-Boucau)
- M. Gérard NAPIAS (Communauté de Communes Côte Landes Nature)
- M. Romain BRUNET (Communauté de Communes Côte Landes Nature)
- M. Jean WATIER (Commune de Lit-et-Mixe)



Assistaient également à la réunion :

- M. Jérôme BIREPINTE, Suppléant de la Commune de Seignosse
- Mme Nathalie BERNET, Directrice de l'Office Intercommunal du Tourisme de Mimizan
- M. Cyrille GAYER, Chargé de mission littoral, Commune de Capbreton
- Pour le Conseil départemental :
 - M. Jean-François MOZAS, M. Andoni ZUAZO, M. Nicolas MENGIN, M. Cyrille LE GALL, Direction de l'Environnement
 - M. Nicolas BRUNIER, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

* * *
*

Le Comité Syndical,

VU les statuts du Syndicat Mixte en vigueur,

CONSIDERANT que, dans le cadre du marché public de nettoyage différencié du littoral landais, neuf lots portent sur des prestations de nettoyage manuel sur les sites de Biscarrosse (lot n° 2), Mimizan (lot n° 3), Courant de Contis amont (lot n° 4), Courant de Contis et Lit-et-Mixe (lot n° 5), Moliets-et-Maâ (lot n° 6), Courant d'Huchet (lot n° 7), Seignosse (lot n° 8), Capbreton (lot n°9) et Tarnos (lot n°10), dont certains sont situés en tout ou partie au sein de sites Natura 2000,

CONSIDERANT que les sites de Moliets-et-Maâ (lot n° 6), du Courant d'Huchet (lot n°7) et de Tarnos (lot n°10) sont éligibles à l'obtention d'une participation financière de l'Europe et de l'Etat à travers la signature d'un contrat Natura 2000 pour la période 2024 à 2026 au regard des enjeux environnementaux identifiés (gravelot à collier interrompu pour les sites de Moliets-et-Maâ et du Courant d'Huchet, flore protégée dont notamment l'Euphorbe peplis pour le site de Tarnos) et de la mention d'une action de nettoyage manuel sélectif dans les Documents d'Objectifs (DOCOB) de ces sites,

CONSIDERANT qu'il y a lieu par conséquent de solliciter ces cofinancements suivant le plan de financement ci-dessous :

- Union Européenne (FEADER) 40 %
- Etat (Natura 2000) 40 %
- Syndicat Mixte du Littoral Landais 20 %

VU le rapport de la Présidente,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés du collège « nettoyage du Littoral Landais »,

D E C I D E :

- d'approuver les plans de financement prévisionnels pour le nettoyage manuel sélectif des sites de Moliets-et-Maâ, du Courant d'Huchet et de Tarnos sur la période 2024 à 2026, tels qu'ils sont annexés à la présente délibération,
- d'autoriser la Présidente du Syndicat Mixte à déposer la candidature du Syndicat Mixte du Littoral Landais dans le cadre du prochain Appel à projets « Natura 2000 » qui sera lancé par la Région Nouvelle-Aquitaine,
- et d'autoriser la Présidente à solliciter les co-financements de l'Union Européenne et de l'Etat via des contrats Natura 2000 et à signer tout document à intervenir dans ce cadre.